



## **Détail des propositions Régions de France pour le financement et l'accompagnement du cinéma (Production et gouvernance)**

### **Conférence de presse au Festival de Cannes 2025**

#### **INTRODUCTION**

Le financement et l'accompagnement du cinéma en France reposent sur un écosystème structuré, dans lequel les Régions jouent un rôle central aux côtés de l'État, du CNC et des professionnels. Ce modèle partenarial s'est consolidé à travers les conventions triennales, les aides à la création et à la production, et le soutien aux structures territoriales (agences, festivals, pôles régionaux d'éducation aux images...).

Cet équilibre, déjà fragile, se trouve aujourd'hui sous tension. Si la filière reste globalement robuste, ce sont les dynamiques de production décentralisée qui apparaissent les plus exposées. La ponction sur le fonds de réserve du CNC, la baisse de certaines dotations régionales ou départementales, et les difficultés touchant certains segments (comme l'animation) questionnent notre capacité à maintenir un accompagnement équilibré sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, dans un contexte de contraintes budgétaires croissantes pour les collectivités, le recentrage du CNC vers la diffusion et l'éducation à l'image, au détriment du soutien à la production, suscite des inquiétudes. Il apparaît essentiel que l'établissement tienne compte de la pression sur les budgets régionaux et veille à préserver les capacités de production décentralisées, qui font la richesse et la diversité du cinéma français.

Le système doit aussi faire face à d'autres défis : plafonnement territorial, non-respect du ratio 1 pour 2 dans les aides à la production, montée en puissance des plateformes, mutations technologiques et environnementales...

Les Régions, en tant que cofinanceurs majeurs de la filière, financent aujourd'hui plus d'un projet sur deux en production documentaire, soutiennent près de 60 festivals labellisés, pilotent les agences régionales et assurent un maillage territorial essentiel à la diffusion et à la médiation. Ce rôle structurant leur confère une légitimité pleine et entière pour contribuer à la définition des priorités nationales de la politique cinématographique.

C'est pourquoi la Commission Culture de Régions de France a engagé un travail de fond : réactualiser les positions régionales, renouer le dialogue avec les partenaires nationaux, et formuler des propositions concrètes. Cette note s'inscrit dans cette dynamique, avec une double ambition : dresser un état des lieux partagé et identifier les leviers d'action pour garantir un accompagnement pérenne, cohérent et équitable du cinéma dans tous les territoires.

## SYNTHESE DU DIAGNOSTIC :

- **Un affaiblissement global des soutiens publics** : ponction sur le fonds de réserve du CNC, contraction des crédits de l'État (DRAC, BOP 361), baisses voire suppressions de certaines dotations territoriales
- **Des mécanismes de financement en déséquilibre croissant** : difficultés à respecter le ratio « 1 pour 2 », gel des enveloppes territoriales, inégalités persistantes dans la répartition.
- **Une gouvernance qui intègre peu les collectivités et ne favorise pas la transversalité** : faible animation interrégionale, non-association des agences régionales aux conventions, manque de co-construction sur des dispositifs structurants comme l'écoconditionnalité.
- **Des mutations systémiques sous-estimées** : impacts de l'IA, enjeux environnementaux et sociaux, montée en puissance des plateformes, fractures territoriales dans l'accès aux œuvres.
- **Une fragilisation économique et humaine de la filière** : crise structurelle de l'animation et dégradation de l'emploi selon France Travail.
- **Un recul des moyens pour la création et la transmission** : baisse des crédits pour l'éducation à l'image (Pass Culture, « Ma classe au cinéma ») et limites persistantes des aides aux auteurs (non-cumul aides CNC et Régions).

## OBJECTIFS DE LA PROPOSITION PORTEE PAR REGIONS DE FRANCE

Face à ce constat, les Régions entendent réaffirmer leur rôle stratégique dans la politique publique du cinéma et porter, à l'attention du ministère de la Culture, du CNC et de l'ensemble des pouvoirs publics concernés, une vision renouvelée, équitable et pérenne, fondée sur trois objectifs majeurs :

- **Renforcer la lisibilité, la stabilité et l'équité des financements**, en revalorisant le rôle des Régions dans le cadre des conventions CNC, en maintenant le principe du 1 pour 2, et en sortant du gel territorial.
- **Instaurer une gouvernance partagée et co-construite**, en associant davantage les Régions aux orientations stratégiques du CNC, en intégrant les agences régionales comme parties prenantes et en animant une concertation régulière entre collectivités.
- **Adapter les politiques de soutien aux nouveaux enjeux du secteur**, qu'ils soient technologiques (IA), sociaux (égalité, VHSS), économiques (emploi, formation, attractivité des métiers), écologiques ou liés à la diffusion et à l'éducation à l'image.

Ce document s'inscrit dans une démarche de dialogue constructif avec les autorités nationales et les partenaires professionnels. Il vise à garantir la continuité de l'action publique en faveur du cinéma sur tous les territoires, tout en accompagnant les transitions indispensables à son avenir.

## SYNTHESE DES PROPOSITIONS DES REGIONS POUR AMELIORER LE FINANCEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DU CINEMA EN FRANCE

### 1. Conventions CNC – Collectivités : pour un partenariat plus juste et plus lisible

- P1.1 : Mise en place d'un mécanisme d'indexation automatique des dotations CNC sur les efforts réels des Régions, selon la règle du 1 pour 2 pour la production, couplé à une revalorisation de l'enveloppe globale des conventions triennales, incluant un abondement spécifique à hauteur de 1 pour 1 pour les dispositifs de médiation auprès des habitants.
- P1.2 : Permettre le redéploiement des crédits du CNC issus de territoires désengagés vers d'autres collectivités engagées ou des regroupements interrégionaux.
- P1.3 : Créer des instances de concertation CNC–Régions, adossées à un calendrier de travail partagé, sur les grandes orientations stratégiques.
- P1.4 : Organiser une concertation interrégionale sur l'écoconditionnalité, incluant la mutualisation des pratiques et l'adaptation aux réalités locales, s'agissant notamment des spécificités des territoires insulaires.
- P1.5 : Autoriser explicitement les agences régionales à signer les conventions triennales en tant que parties prenantes.

### 2. France 2030 et crédits de l'État : territorialiser les investissements culturels

- P2.1 : Créer un nouveau volet de France 2030 (ou un dispositif équivalent) spécifiquement dédié aux projets territoriaux culturels, incluant :
  - o Des équipements intermédiaires (studio de cinéma en prise de vue réelle, studios d'animation, post-production)
  - o Des porteurs publics ou associatifs
  - o Une répartition équitable des crédits entre territoires, avec une prise en compte des territoires des outre mers pas uniquement sur le volet formation mais également pour des projets structurants
- P2.2 : Produire un bilan national France 2030 Culture, ventilé par filière, type de porteur et ancrage territorial.
- P2.3 : Endiguer la baisse du BOP 361 dès 2026 et inscrire une concertation nationale sur les festivals dans les CLTC avec les DRAC.

### 3. Création et aides aux auteurs : renforcer la chaîne créative

- P3.1 : Appliquer rigoureusement l'IA Act (transparence, labellisation) dans le secteur culturel.
- P3.2 : Associer les Régions à la réflexion sur l'encadrement de l'IA, via les règlements des fonds de soutien et les instances de concertation stratégique
- P3.3 : Rendre éligibles aux dispositifs du CNC les auteurs ayant déjà obtenu une aide régionale, pour fluidifier les parcours.
- P3.4 : Accompagner les écoles labellisées dans l'intégration des enjeux liés à l'IA (formations, équipements, partenariats) via des modules dédiés, du matériel, ou des partenariats innovation

### 4. Éducation à l'image : garantir l'égalité d'accès à la culture

- P4.1 : Endiguer la baisse des crédits dédiés à l'EAI et élargir le nombre d'élèves bénéficiaires des dispositifs comme « Ma classe au cinéma ».
- P4.2 : Permettre la prise en charge (totale ou partielle) du transport scolaire dans la part collective du Pass Culture, au moins pour les territoires enclavés.
- P4.3 : Créer un observatoire national de l'EAI, avec des indicateurs partagés entre le CNC, la DEPS et les Régions.

## **5. Soutien à la diffusion : vers une équité territoriale**

- P5.1 : Maintenir les crédits dédiés aux médiateurs cinéma, en assurant leur présence sur l'ensemble du territoire.
- Réaliser un bilan quantitatif et qualitatif du déploiement des médiateurs, accompagné d'une cartographie nationale, de la formalisation d'un réseau des médiateurs avec une animation régulière et d'une stratégie de compensation.
- P5.3 : Maintenir le soutien aux cinémas itinérants, leviers essentiels pour les zones rurales et isolées.

## **6. Secteur de l'animation : faire de l'animation une priorité industrielle**

- P6.1 : Partager avec les Régions les orientations stratégiques envisagées pour le soutien à l'animation, notamment dans le cadre d'un éventuel second volet de France 2030 ou de dispositifs équivalents.
- P6.2 : Intégrer un axe spécifique "animation" dans les futurs dispositifs d'investissement (France 2030 ou équivalent) : R&D, studios, formation, structuration.

## **7. Emploi, formation et conditions de travail**

- P7.1 : Compléter le bilan annuel du CNC en y intégrant des recommandations dans le volet emploi, égalité H/F
- P7.2 : Clarifier la prise en compte par l'État et le CNC des recommandations parlementaires sur les VHSS, et leurs effets concrets sur les aides publiques et intégrer une dimension VHSS dans le bilan annuel du CNC

## **8. Mayotte : combler un vide territorial majeur**

- P8.1 : Finaliser la signature d'une convention tripartite CNC – ministère de la Culture – Département de Mayotte.
- P8.2 : Intégrer Mayotte dans les stratégies nationales de structuration de filière (formation, création, statuts professionnels).
- P8.3 : Organiser une mission conjointe CNC–DAC–Régions pour établir une feuille de route de développement à court terme.
- P8.4 : Financer en urgence la réhabilitation de la salle ALPA JOE, gravement endommagée par le cyclone CHIDO (coût estimé : 900 000 €).
- P8.5 : Soutenir le lancement du cinéma itinérant à Mayotte, avec un investissement initial estimé à 250 000 €.

## 1. Les conventions triennales entre le CNC et les collectivités

### Conventions triennales et partenariat territorial

Les conventions triennales entre le CNC et les collectivités structurent le partenariat État-territoires en faveur du cinéma. Mais ce cadre se fragilise : enveloppes gelées depuis plusieurs années, exclusion persistante de certaines agences régionales, absence de convention à Mayotte, et manque de concertation sur des enjeux clés comme l'écoconditionnalité ou l'égalité femmes-hommes. Ces déséquilibres nuisent à l'équité territoriale et à l'efficacité des politiques publiques.

### Aides à la production et ratio "1 pour 2"

Le ratio « 1 pour 2 », principe fondateur de la collaboration CNC-collectivités en production, n'est plus respecté : en 2024, le ratio moyen s'établit à 0,39 sur les 11 Régions prises en compte. Le manque à gagner pour ces 11 Régions uniquement est de 3,315 milliards d'euros. Les Régions continuent pourtant d'investir massivement, malgré un contexte budgétaire contraint. Ce déséquilibre affaiblit la filière locale et pose la question de la lisibilité, de la transparence et de la soutenabilité du partenariat.

Constats	Enjeux	Propositions
<p><b>Contexte financier contraint des collectivités</b> dû à l'effort demandé par l'État dans les Loi de finances actuelles et à venir (Régions, Départements, Métropoles)</p> <p><b>Ratio "1 pour 2" non respecté</b> dans de nombreux territoires : déséquilibre structurel du co-financement CNC / Régions</p>	<p>Les Régions, premiers financeurs publics de la création, alertent sur la soutenabilité du modèle actuel. Le soutien à la production ne peut reposer sur des collectivités dont les marges de manœuvre financières s'érodent. Il est temps de réaffirmer la portée engageante du "1 pour 2". Ce ratio n'est pas une simple intention mais un pilier de confiance dans la relation État-territoires. Son affaiblissement mine la cohérence de l'intervention publique. Son renforcement, à l'inverse, est un élément important pour renforcer la montée en puissance de l'axe territorial dans la stratégie du CNC.</p>	<p><b>P1.1</b> : Mise en place d'un mécanisme d'indexation automatique des dotations CNC sur les efforts réels des Régions, selon la règle du 1 pour 2 pour la production, couplé à une revalorisation de l'enveloppe globale des conventions triennales, incluant un abondement spécifique à hauteur de 1 pour 1 pour les dispositifs de médiation auprès des habitants</p>
<p><b>Plafonnement territorial des contributions CNC</b> : enveloppes gelées depuis au moins 3 ans</p> <p><b>Désengagement de certaines collectivités</b> : incertitude sur le devenir de la part CNC associée</p>	<p>La fin du gel est une condition sine qua non à un partenariat crédible. Il n'est plus tenable de figer l'action du CNC dans des limites budgétaires qui ignorent l'évolution réelle de la dynamique territoriale.</p> <p>L'effort collectif ne peut être pénalisé par le retrait de certains. Les Régions volontaires doivent pouvoir bénéficier d'un redéploiement équitable des crédits libérés.</p>	<p><b>P1.2</b> : Possibilité de redéploiement de la part CNC "désengagée" vers d'autres collectivités engagées ou regroupements interrégionaux</p>
<p><b>Faible animation interrégionale sur les enjeux transversaux</b> (écoconditionnalité, inclusion, innovation)</p> <p><b>Critères d'écoconditionnalité définis sans concertation</b></p> <p><b>Faible intégration de certains sujets</b> (VHSS, égalité H/F, etc)</p>	<p>Le CNC doit faire pleinement vivre l'esprit de co-construction. Il faut des espaces de dialogue structurant, réguliers, et nourris par l'expertise des territoires.</p> <p>L'enjeu écologique est partagé, mais sa déclinaison ne peut être imposée sans dialogue. L'efficacité des critères suppose leur ancrage dans les réalités territoriales.</p>	<p><b>P1.3</b> : Création d'instances de concertation CNC / Régions, adossées à un calendrier de travail partagé</p> <p><b>P1.4</b> : Organisation d'une concertation interrégionale sur l'écoconditionnalité, animée par le CNC, avec mutualisation des bonnes pratiques</p>
<p><b>Non-intégration des agences régionales</b> dans plusieurs conventions CNC</p>	<p>Les agences régionales sont des relais opérationnels essentiels. Les exclure revient à fragiliser les dispositifs. Leur reconnaissance institutionnelle doit être actée.</p>	<p><b>P1.5</b> : Autorisation explicite des agences régionales à signer les conventions triennales en tant que parties prenantes</p>

## 2. Les autres financements du cinéma

Au-delà des conventions triennales, la structuration de la filière cinéma et audiovisuelle repose également sur des financements stratégiques de l'État, à travers le plan France 2030 et les crédits déconcentrés du ministère de la Culture.

Or, plusieurs signaux d'alerte émergent : concentration des investissements France 2030 sur quelques grands projets privés, absence de bilan partagé, et baisse annoncée des crédits DRAC (BOP 361), notamment sur les festivals et l'EAC.

Les Régions appellent à un rééquilibrage territorial et à un dialogue renforcé autour de ces instruments clés.

Constats	Enjeux	Propositions
<p><b>France 2030 fléché sur quelques grandes Régions et concentré sur de très grands groupes privés</b> (peu de porteurs publics, faibles retombées pour les territoires périphériques)</p>	<p>France 2030 ne peut rester un outil d'innovation réservé aux métropoles et aux majors. Il doit s'ouvrir à des initiatives structurantes mais plus modestes, portées par les territoires, les collectivités et les réseaux culturels.</p>	<p><b>P2.1</b> : Créer un nouveau volet de France 2030 ou un dispositif équivalent, spécifiquement dédié aux projets territoriaux culturels, incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des équipements intermédiaires (studios d'animation, infrastructures de post-production)</li> <li>• Des porteurs publics ou associatifs</li> <li>• Une répartition plus équitable des crédits entre territoires</li> </ul>
<p><b>Pas de bilan partagé de France 2030 à ce jour sur la filière cinéma/audiovisuel</b></p>	<p>Les Régions souhaitent transparence et évaluation sur l'impact réel de France 2030 : qui en bénéficie, où, et pour quels effets ?</p>	<p><b>P2.2</b> : Produire un bilan national France 2030 Culture, ventilé par filière, type de porteur et ancrage territorial</p>
<p><b>Baisse annoncée de 15 % du BOP 361 en 2026</b> : risque sur les festivals et l'éducation artistique et culturelle (EAC)</p>	<p>Les festivals et l'EAC sont des piliers de la cohésion culturelle locale. Leur affaiblissement fragiliserait le lien entre création et publics, et la complémentarité des actions État/Régions.</p>	<p><b>P2.3</b> : Endiguer la baisse du BOP 361 dès 2026 et inscrire une concertation nationale sur les festivals dans le cadre des CLTC, avec les collectivités et les DRAC</p>

### 3. Création et aides aux auteurs

L'essor de l'intelligence artificielle constitue un tournant majeur pour les filières culturelles. Entre promesse d'outils créatifs et menace pour les droits d'auteur, le cinéma n'échappe pas aux tensions qu'elle suscite.

Face à ce bouleversement, le CNC a exprimé sa volonté d'encadrer l'usage de l'IA tout en explorant des voies d'intégration vertueuse. Pour les Régions, il est essentiel d'être associées à cette réflexion afin que les territoires participent pleinement à la construction d'un cadre équilibré. En parallèle, les dispositifs d'aides aux auteurs doivent être consolidés pour garantir la vitalité de la création dans ce contexte de transition.

Constats	Enjeux	Propositions
L'IA générative interroge les fondements de la création : sans encadrement, elle menace les droits d'auteur ; sans stratégie, elle expose à une perte de souveraineté culturelle	La France doit éviter un double écueil : se fermer aux usages innovants, ou laisser s'imposer des standards étrangers sans cadre. L'encadrement de l'IA dans la création doit être pensé collectivement, en lien avec les territoires.	<b>P3.1</b> : Mise en application stricte de l'IA Act (transparence, labellisation) <b>P3.2</b> : Associer les Régions à la réflexion sur l'encadrement de l'IA, via les règlements des fonds de soutien et les instances de concertation stratégique
Le parcours d'aides aux auteurs reste morcelé : les dispositifs du CNC ne reconnaissent pas systématiquement les auteurs déjà soutenus par les fonds régionaux	Il faut fluidifier les parcours d'auteurs en valorisant l'investissement des Régions dès les premières étapes. Le soutien à la création doit être pensé comme un continuum État-territoires.	<b>P3.3</b> : Rendre éligibles aux dispositifs du CNC les auteurs ayant déjà obtenu une aide régionale, pour fluidifier les parcours.
Les écoles labellisées du secteur ne disposent pas toujours des outils pour appréhender les usages et limites de l'IA	Former à l'IA dans une logique critique et créative est un enjeu de souveraineté. Les établissements doivent être soutenus dans cette mutation.	<b>P3.4</b> : Accompagner les écoles labellisées (animation, réalisation, scénario...) dans l'intégration des enjeux IA, via des modules dédiés, du matériel, ou des partenariats innovation

#### 4. Dispositifs d'éducation à l'image

L'éducation à l'image constitue un pilier essentiel de la politique culturelle publique. Elle permet de former le regard, de cultiver l'esprit critique et d'ouvrir l'accès à la diversité des œuvres dès le plus jeune âge.

Pourtant, plusieurs signaux d'alerte viennent fragiliser ce socle : réduction de la part collective du Pass Culture, déséquilibres territoriaux liés aux mobilités, dégradation du suivi national des dispositifs. Face à ces menaces, les Régions réaffirment l'éducation à l'image comme une priorité stratégique et un levier d'égalité d'accès à la culture.

Constats	Enjeux	Propositions
Baisse de la part collective du Pass Culture : risque de réduction du nombre d'élèves bénéficiaires des dispositifs EAI	La France doit éviter un double écueil : se fermer aux usages innovants, ou laisser s'imposer des standards étrangers sans cadre. L'encadrement de l'IA dans la création doit être pensé collectivement, en lien avec les territoires.	<b>P4.1</b> : Endiguer la baisse des crédits dédiés à l'EAI et élargir le nombre d'élèves bénéficiaires des dispositifs comme « Ma classe au cinéma »
négalités territoriales d'accès dues à l'enclavement de certains territoires, en particulier pour les sorties en salle	Les publics les plus éloignés des lieux de culture ne doivent pas être les oubliés de l'éducation artistique. L'accès physique à l'œuvre est une condition de l'égalité culturelle.	<b>P4.2</b> : Permettre la prise en charge (totale ou partielle) des transports dans la part collective du Pass Culture, notamment pour les territoires enclavés
Absence d'outils partagés de pilotage national des politiques d'EAI (suivi statistique, indicateurs d'impact)	Pour mieux adapter les politiques, il faut mieux les connaître. Le CNC, les DRAC et les Régions doivent pouvoir s'appuyer sur des indicateurs fiables et partagés.	<b>P4.3</b> : Créer un observatoire national de l'EAI, avec des indicateurs harmonisés au niveau du CNC / DEPS, partagés avec les collectivités

## 5. Soutien à la diffusion

Le soutien à la diffusion cinématographique sur tout le territoire reste un pilier fondamental de l'action publique. Il garantit l'accès aux œuvres, entretient le lien avec les publics et accompagne les mutations des pratiques culturelles.

Les Régions saluent les efforts déployés autour des médiateurs cinéma, dont l'expérimentation impulsée par le CNC a permis des avancées concrètes. Mais des déséquilibres territoriaux subsistent, liés au caractère volontaire du dispositif. Dans le même temps, les cinémas itinérants confirment leur utilité pour les zones peu ou mal équipées. La généralisation de ces dispositifs doit désormais s'inscrire dans une logique d'équité territoriale durable.

Constats	Enjeux	Propositions
Déploiement inégal des médiateurs cinéma : absence dans les Régions qui n'ont pas pu ou souhaité activer le dispositif dans le cadre du 1 pour 1	Le déploiement des médiateurs a démontré son efficacité. Il ne peut dépendre uniquement des marges budgétaires locales. Un soutien équitable est nécessaire pour garantir la présence de médiateurs partout sur le territoire.	<b>P5.1</b> : Maintenir les crédits dédiés au dispositif des médiateurs, en assurant un cadre d'équité territoriale, y compris dans les Régions et Départements initialement non couverts
Pas de bilan national consolidé sur le dispositif des médiateurs, ni de vision stratégique d'extension	Pour pérenniser le dispositif, il faut évaluer les effets, identifier les zones blanches et adapter les soutiens en conséquence.	<b>P5.2</b> : Réaliser un bilan quantitatif et qualitatif du déploiement des médiateurs à l'issue des conventions actuelles, assorti d'une cartographie nationale et d'une stratégie de compensation pour les territoires non couverts
<b>Cinémas itinérants : retour d'expérience globalement positif</b> , en particulier pour les zones rurales ou peu équipées	Ces dispositifs souples et accessibles méritent d'être renforcés comme vecteurs de présence culturelle de proximité.	<b>P5.3</b> : Maintenir le soutien aux cinémas itinérants

## 6. Secteur de l'animation

La filière française de l'animation, pilier de l'identité culturelle et industrielle du pays, traverse une zone de turbulence. L'impact des plateformes, la contraction du marché international, et les limites du cadre actuel des soutiens publics fragilisent un secteur historiquement fort, structuré et reconnu à l'international.

Les Régions, acteurs de premier plan du soutien à la production d'animation, s'interrogent sur la concrétisation de l'« impératif national » évoqué par le ministère de la Culture et sur l'intégration effective de l'animation dans les futurs dispositifs stratégiques comme France 2030.

Constats	Enjeux	Propositions
Contraction brutale du marché de l'animation, en lien avec les stratégies des plateformes et la réduction de la demande internationale	La filière animation est un actif stratégique de la France. Il ne peut y avoir d'ambition culturelle sans une action forte pour préserver cet écosystème en péril.	<b>P6.1</b> : Partager avec les Régions les orientations stratégiques envisagées pour le soutien à l'animation, notamment dans le cadre d'un éventuel second volet de France 2030 ou de dispositifs équivalents.
Risque d'exclusion de l'animation dans les futurs grands dispositifs d'investissement type France 2030	L'animation doit être pleinement intégrée dans les priorités d'avenir, y compris dans les appels à projets à fort enjeu industriel et culturel.	<b>P6.2</b> : Intégrer un axe spécifique « animation » dans un éventuel 2e volet de France 2030 ou dispositif équivalent (investissements massifs, R&D, studios, formation)

## 7. Emploi et formation

La pérennité de la filière cinéma et audiovisuel repose autant sur ses financements que sur la vitalité de ses emplois. Mais des tensions fortes traversent aujourd'hui le secteur : vieillissement des techniciens, attractivité en baisse, inégalités persistantes, et montée des préoccupations autour des violences sexistes et sexuelles.

Les Régions, à travers leur rôle dans la formation professionnelle et les COREPS, appellent à une prise en compte renforcée de ces enjeux dans les politiques nationales.

Constats	Enjeux	Propositions
<b>Vieillesse de la pyramide des âges</b> , difficultés d'attractivité sur plusieurs métiers techniques	La question de l'emploi ne peut plus être traitée en marge des stratégies de filière. Il faut replacer l'humain au cœur du projet culturel.	<b>P7.1</b> : Compléter le bilan annuel du CNC en y intégrant des recommandations dans le volet emploi, égalité H/F
<b>Préoccupations croissantes sur les VHSS</b> , relayées par les COREPS et un rapport parlementaire de référence	La lutte contre les VHSS doit être pleinement intégrée aux conditions d'éligibilité des aides et aux dispositifs de suivi.	<b>P6.2</b> : Clarifier la prise en compte par l'État et le CNC des recommandations parlementaires sur les VHSS, et leurs effets concrets sur les aides publiques et intégrer une dimension VHSS dans le bilan annuel du CNC

## 8. Spécifique Mayotte

Territoire jeune, dynamique mais confronté à de fortes fragilités, Mayotte fait face à une double urgence culturelle : reconstruire une offre de diffusion post-cyclone, et structurer durablement une filière cinéma et audiovisuelle locale.

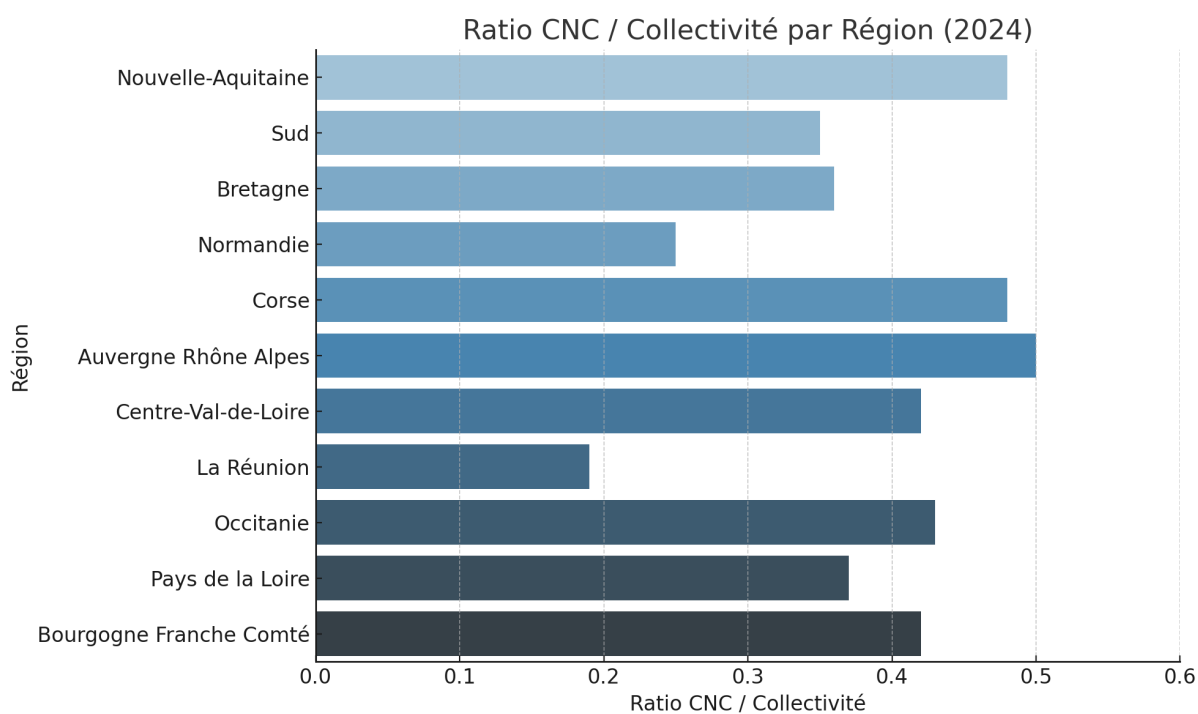
Malgré une forte mobilisation des acteurs territoriaux (OCD, Département, DAC), l'absence de convention CNC-État-territoire, la vétusté des équipements et l'isolement du territoire freinent le développement d'un véritable écosystème culturel. La relance du dialogue avec le CNC est aujourd'hui indispensable.

Constats	Enjeux	Propositions
<b>Absence de convention CNC / État / Département</b> , malgré un diagnostic partagé validé	Une convention tripartite est essentielle pour créer un cadre stable et équitable de développement culturel à Mayotte.	<b>P8.1</b> : Finaliser la signature d'une convention tripartite CNC - Ministère de la Culture - Département de Mayotte
<b>Filière très peu structurée</b> : manque de formations, absence de bureau des tournages, non-application de l'intermittence	Le soutien à la création ne peut se limiter à la diffusion. Il faut structurer toute la chaîne de valeur, de l'écriture à la postproduction.	<b>P8.2</b> : Intégrer Mayotte dans les stratégies nationales de structuration de filière, avec un accompagnement sur la formation, la création, et les statuts professionnels
<b>Mobilisation locale réelle, fédération de producteurs créée, diagnostic partagé, volonté politique exprimée</b>	Les Régions appellent le CNC à reconnaître l'élan local et à le traduire concrètement par des engagements budgétaires et stratégiques.	<b>P8.3</b> : Organiser une mission conjointe CNC - DAC - Régions pour établir une feuille de route opérationnelle à court terme
<b>Deux seules salles de cinéma uniquement, dont une (ALPA JOE) gravement endommagée par le cyclone CHIDO</b>	Il est inacceptable qu'un département français reste si faiblement doté en infrastructures culturelles de base.	<b>P8.4</b> : Financer en urgence les travaux de réhabilitation de la salle ALPA JOE (coût estimé à 900 000 €)
<b>Projet de cinéma itinérant prêt, mais non financé</b>	Dans un territoire enclavé et marqué par l'insécurité, l'accès mobile à la culture est un levier fondamental.	<b>P8.5</b> : Soutenir le lancement du dispositif de cinéma itinérant, avec un investissement initial estimé à 250 000 €

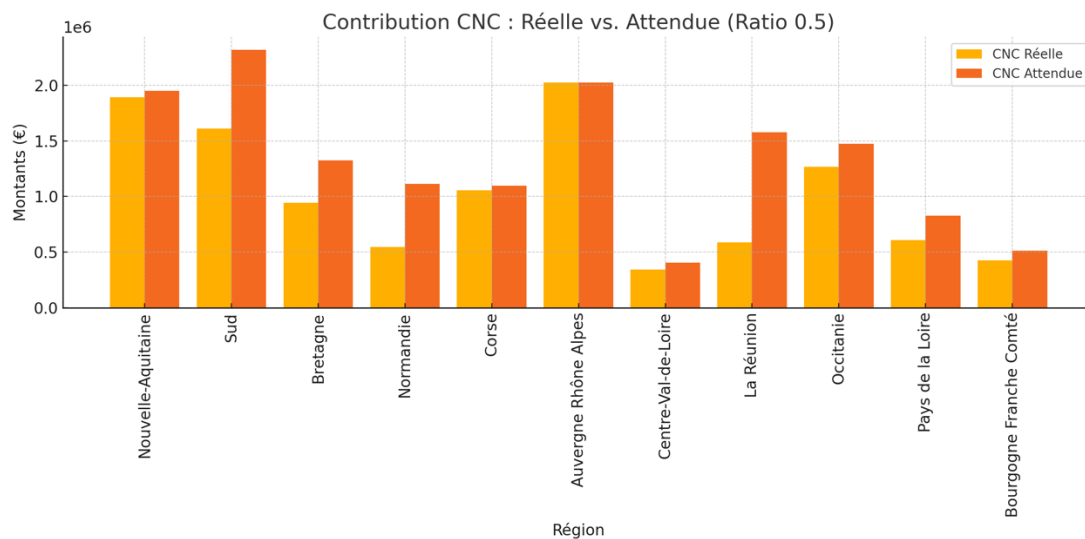
## ANNEXES

**Tableau général des données financières des 11 Régions prises en compte dans les calculs**

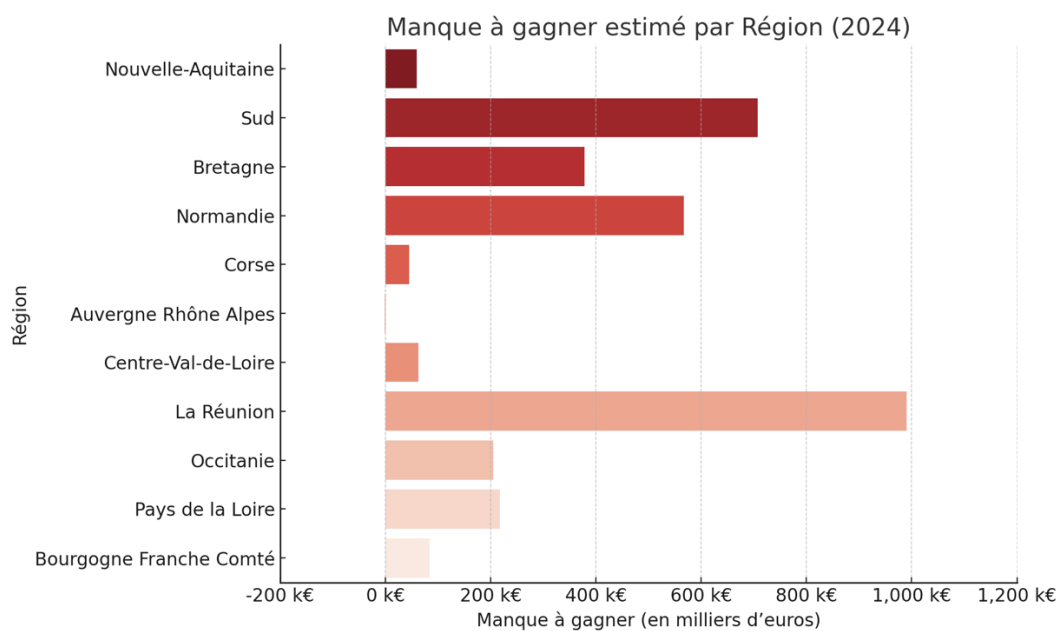
Région	Dépenses Collectivité 2024	Contribution CNC 2024	Ratio CNC / Collectivité	Manque à gagner	Articles CAF pris en compte
Nouvelle-Aquitaine	3 901 062,00 €	1 890 938,00 €	0,48	59 593,00 €	7 à 11
Sud	4 638 000,00 €	1 612 000,00 €	0,35	707 000,00 €	9 à 12
Bretagne	2 645 668,00 €	944 332,00 €	0,36	378 502,00 €	6 à 10
Normandie	2 230 000,00 €	548 500,00 €	0,25	566 500,00 €	7 à 11
Corse	2 198 000,00 €	1 054 000,00 €	0,48	45 000,00 €	7 à 9
Auvergne Rhône Alpes	4 046 000,00 €	2 024 000,00 €	0,50	(1 000,00) €	9 à 11
Centre-Val-de-Loire	815 700,00 €	344 800,00 €	0,42	63 050,00 €	7 à 10
La Réunion	3 155 334,00 €	587 444,00 €	0,19	990 223,00 €	8 à 13
Occitanie	2 947 000,00 €	1 268 000,00 €	0,43	205 500,00 €	8 à 11
Pays de la Loire	1 655 000,00 €	610 000,00 €	0,37	217 500,00 €	9 à 11
Bourgogne Franche Comté	1 025 097,00 €	428 683,00 €	0,42	83 865,50 €	7 à 9
<b>Moyenne</b>	<b>2 659 714,64 €</b>	<b>1 028 427,00 €</b>	<b>0,39</b>	<b>301 430,32 €</b>	-
<b>Somme</b>	<b>29 256 861,00 €</b>	<b>11 312 697,00 €</b>	-	<b>3 315 733,50 €</b>	-



**Ce graphique met en évidence les déséquilibres entre les contributions des Régions et celles du CNC, avec des ratios très hétérogènes, allant de 0,19 (La Réunion) à 0,50 (AURA).**



Ce graphique permet de visualiser pour chaque région l'écart entre la contribution réelle du CNC et ce qu'elle aurait dû être si le ratio 1 pour 2 avait été respecté.



Ce graphique synthétise, en valeur absolue, le montant que chaque Région n'a pas perçu du CNC selon le ratio théorique.